Nom et Prénom de l'élève : …… **Classe** : ……

ÉCOLE SAINT-CHARLES
MONACO

QUESTIONNAIRE MEDICAL 2026/2027

Questionnaire strictement confidentiel à remettre rempli, dans une enveloppe à l'attention des infirmières. Ce document restera dans le bureau médical.

Médecin Traitant et/ou Spécialiste : ……

Votre enfant a-t-il eu les maladies suivantes ?

☐ VARICELLE ☐ COQUELUCHE ☐ OREILLONS

☐ RUBEOLE ☐ SCARLATINE ☐ ROUGEOLE

☐ AUTRES ……

Est-il sujet aux ?

☐ MAUX DE TETE ☐ OTITES ☐ SAIGNEMENTS DE NEZ

☐ MAUX DE VENTRE ☐ ANGINES ☐ AUTRES : ……

Votre enfant porte-t-il ?

☐ DES LUNETTES ☐ UN APPAREIL DENTAIRE ……..

Votre enfant fait-il des crises d'asthme ?

☐ OUI ☐ NON si oui, a-t-il un traitement ? ……

Votre enfant est-il sujet à des crises convulsives ?

☐ OUI ☐ NON si oui, a-t-il un traitement ?……

Votre enfant est-il sujet à des allergies ?

☐ OUI ☐ NON si oui, lesquelles ?……

A-t-il un traitement ?……

Votre enfant suit-il un régime particulier pour raison médicale ?

☐ OUI ☐ NON si oui, lequel ?……

Votre enfant a-t-il un problème de santé autre à signaler ?

☐ OUI ☐ NON si oui, préciser ?.....

.....

Suit-il un traitement ?

☐ OUI ☐ NON si oui, préciser ?.....

Votre enfant bénéficie-t-il d'un suivi (spécialiste, orthophoniste, psychologue, kiné…) ?

☐ OUI ☐ NON si oui, préciser ?.....

.....

En cas de besoin, autorisez-vous l'infirmier(ère) à administrer un traitement fourni par la médecine scolaire : antalgique, anti spasmodique, solution pour bain de bouche après vous avoir contacté ?

☐ OUI ☐ NON

Vous devez prendre attache auprès des infirmières pour tout problème de santé dès le premier jour d'école au 00 377 98 98 20 58 ou infirmeriestcharles@gouv.mc pour la sécurité de votre enfant.

Pour tout traitement médical à administrer à votre enfant durant la journée, **il est impératif de fournir une ordonnance** jointe au traitement, et les remettre à l'infirmier(ère) dès son arrivée à l'école.

Art.19 du règlement intérieur Ecole Saint Charles : **« En dehors d'un protocole d'urgence, l'infirmier(ère) scolaire est seul(e) habilité(e) à administrer des médicaments. Ils doivent lui être confiés par la famille, sur présentation de l'ordonnance du médecin traitant et en aucun cas être laissées dans le cartable de l'élève. »**

En cas d'urgence, votre enfant sera adressé aux urgences du CHPG après avoir contacté la famille.

Merci pour votre collaboration.

Les infirmières de l'Ecole Saint Charles

GABUTTI Marie-Hélène et AUDIBERT Angelina

Date et signature Parent 1 : **Date et signature Parent 2 :**